

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE PREPARATEUR PHYSIQUE
PORTE PAR L'UFR STAPS

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 1^{ER} FEVRIER 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la pandémie de Covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de lutte contre la propagation de la Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le Diplôme d'Université Préparateur physique, de l'analyse de l'activité à la prise en charge du sportif porté par l'UFR STAPS tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 28

Pour : 23

Contre : 5

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION A
DISTANCE 2022-02-01-09

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



DOSSIER DE VALIDATION Volet pédagogique

DU Préparateur Physique

De l'analyse de l'activité à la prise en charge du sportif

- Création -

UFR de rattachement : UFR STAPS
Etablissements partenaires :
Responsable du diplôme : **Éric DORE**
Validation à compter du : **1^{er} février 2022**
Validation accordée jusqu'à fin 2024-2025
Délibération CFVU N° 2022-02-01_09

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

La recherche de la performance dans le monde sportif passe par la mise en œuvre de connaissances et de compétences de plus en plus pointues de la part des différents intervenants : entraîneur, préparateur mental, kinésithérapeute... Le préparateur physique est un des membres du collectif d'entraînement prenant en charge les sportifs et/ou les équipes de sportifs. Il est responsable de l'évaluation et du développement des qualités physiques des sportifs, sous la responsabilité de l'entraîneur en chef et en lien avec les exigences spécifiques du sport pratiqué. Il n'échappe pas à ce besoin d'expertise afin d'optimiser au mieux la préparation physique du sportif pour répondre aux enjeux de l'activité.

Le préparateur physique doit donc être capable :

- d'analyser précisément les enjeux de l'activité sportive, en fonction de contextes particuliers afin de proposer des objectifs pertinents en termes de préparation physique
- d'analyser les spécificités des sportifs dont il a la charge (spécificités en termes de niveau de pratique, de niveau de maturation, de sensibilité, de caractéristiques physiques, physiologiques, psychologiques....)
- de concevoir et mettre en œuvre un projet de développement optimal des qualités physiques pour un sportif ou une équipe de sportifs : programmation du développement des qualités physiques, mise en œuvre des séances d'entraînement, prévention des blessures

Ces enjeux sont au cœur de cette formation, qui a pour objectifs d'apporter des connaissances de haut niveau dans le domaine de la préparation physique, de permettre la compréhension et l'utilisation d'outils d'évaluation spécifiques, d'améliorer la qualité de la prise en charge de sportifs.

II – Composante porteuse du projet

UFR STAPS

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

IV – Partenaires de la formation

Les partenaires de la formation sont les partenaires habituels de la formation de licence STAPS : Entraînement sportif. Leur partenariat est identifié dans le cadre de l'accueil des étudiants en stage, d'interventions de leurs professionnels dans les enseignements, de mise à disposition de lieux d'enseignements.

- Fédération Française D'Haltérophilie, de Musculation et de Force athlétique et culturisme (depuis 2014)
- Ligue d'Auvergne de Football (depuis 2014)
- Clermont Foot (depuis 2019)
- ASM Omnisport section rugby (depuis 2015)

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : DORE Eric

Statut : MCU

Coordonnées : eric.dore@uca.fr 04 73 40 54 11
3 rue de la Chebarde - TSA 30104 - CS 60026 - 63178 AUBIERE CEDEX

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- DORE Eric (MCF)
- SEBILLAUD David (PRAG)
- MAITRE Sébastien (CDI - Enseignant)
- GARNIER Yoann (MCF)
- HEROS Stéphane (PRAG)

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Deux intervenants professionnels de l'entraînement et/ou de la préparation physique

Etudiants de la formation

- Deux étudiants de la formation

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2022-2023

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Diplômés d'Etat et/ou d'Université dans le domaine du sport	Licence STAPS ou équivalent (BEES 2 ^{ème} degré, DESJEPS)
RE		
FC	Entraîneurs, Préparateurs physiques, coachs sportifs, Professeurs d'EPS, kinésithérapeutes, Médecins du sport, sportifs (et ex-sportifs) de haut niveau	Diplôme d'état d'entraîneur (STAPS ou Jeunesse & Sports) + expérience professionnelle dans le domaine sportif

Durée de la formation : 1 an ; 205 heures : 165 h + 40 h de remise à niveau

Calendrier de la formation : octobre à mars ; examen en Juin

Lieux de la formation : Pôle Universitaire Vichy - 1 avenue des Célestins - 03200 VICHY

UFR STAPS - 3 rue de la Chebarde - TSA 30104 - CS 60026 - 63178 AUBIERE CEDEX

CREPS Vichy Auvergne - 2 route de Charmeil BP 40013 – 03321 Bellerive-sur-Allier

+ sites délocalisés des partenaires sportifs (Clermont-Foot, ASM...)

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	2 400 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	1 400 €
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 16 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 24

Période d'inscription / de candidature : mai-septembre

Contact Scolarité : Véronique Courteix ; Tel : 04 73 40 75 35 ; Courriel : veronique.courteix@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

La formation débutera par une mise à niveau en autoformation en ligne, en fonction des résultats aux tests de positionnement mis à disposition par l'équipe pédagogique. Cette mise à niveau UE 0 doit permettre à l'ensemble des apprenants de vérifier la maîtrise des connaissances indispensables au suivi de la formation.

La formation sera organisée sur 5 séminaires de 3 journées en présentiel, du lundi au mercredi. Environ 25% des enseignements auront lieu à distance. Ces trois journées ont été choisies notamment pour répondre aux contraintes du public dans le domaine sportif (en particulier des contraintes de compétitions sur le vendredi-samedi-dimanche. Les périodes de séminaires identifiées sont les suivantes :

fin octobre/début novembre

début décembre (semaine de révision des diplômes de Licence

début janvier

mars

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances						
	Total	CM	TD	Auto formation	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE	
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient			
UE 0 : Mise à niveau (auto-formation en ligne)	40			40							
UE 1 : Construction d'un cadre d'analyse de la pratique sportive	16	16	0							<p style="text-align: center;">oral en juin portant sur la maîtrise de l'ensemble des connaissances et des compétences de la formation, et qui s'appuie sur le mémoire de stage</p> <p style="text-align: center;">Durée 1h : 15' présentation + 45' questions</p> <p style="text-align: center;">Jury : 3 personnes minimum</p>	1
UE 2 : Outils d'analyse de l'activité du sportif	26	14	12								
UE 3 : Outils d'évaluation du sportif	37	20	17								
UE 4 : Conception et mise en œuvre de la préparation physique	18	18	0								
UE 5 : Aspects spécifiques de la préparation physique	38	18	20								
UE 6 : Moyens alternatifs et outils de développement	30	18	12								
UE 7 : Stage	100 h minimum 5 h d'accompagnement individuel du mémoire				Attestation par le maître de stage (volume + contenu) Validation par le tuteur enseignant (suivi de stage) Rapport de stage				1		
Total	205	104	61	40							

III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré si l'apprenant a validé l'oral et le stage. Il n'y a pas de compensation entre les UE.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue.

Précisions sur la validation du stage :

- Attestation du stage par le maître de stage dans la structure (volume + contenu)
- Validation par le tuteur enseignant (suivi de stage)
- Rapport de stage avec validation de la maîtrise des compétences. Accompagnement individuel du mémoire

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
Positionner sa pratique de préparateur physique dans le cadre de son environnement : projet de club, conception et projet de jeu, modalités de pratique du coach	X					
Recueillir, synthétiser et analyser les données disponibles de l'activité/sportif pour adapter son activité de PP	X	X	X			
Observer et analyser l'activité du pratiquant : comprendre et savoir utiliser les données comportementales et les données biomécaniques		X		X		
Définir le profil physique du sportif : analyser les préférences motrices, le profil neuromusculaire et le profil énergétique			X		X	
Utiliser différents moyens de développement des qualités physiques					X	X
Construire un cadre didactique, méthodologique, scientifique de l'activité pour adapter son activité de préparateur physique	X					
Organiser et planifier le développement des qualités physiques				X	X	
Favoriser l'engagement du pratiquant dans le processus d'entraînement				X	X	
Maîtriser, utiliser et développer des connaissances et des compétences méthodologiques spécialisées à l'avant-garde du savoir pour faire évoluer le pratiquant et sa discipline.						X
Analyser les spécificités de la population pour proposer une préparation physique adaptée		X	X	X	X	

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattach.	Statut	UE	Matière	Volume horaire	
					CM	TD
HEROS Stéphane	UCA	PRAG	1	1.1 Adaptations aux conceptions et cadre de travail	8	0
SEBILLAUD David	UCA	PRCE	1	1.2 Cadre méthodologique PROPASE	8	0
GIRODET Pascal	UCA	Contract. 2 nd degré	2	2.1 - Analyser l'activité du pratiquant : données biomécaniques	2	6
VASLIN Philippe	UCA	MCU	2	2.1 - Analyser l'activité du pratiquant : données biomécaniques	2	6
GARNIER Yoann	UCA	MCU	2	2.2 - Des données théoriques à l'évaluation pratique en physiologie	2	0
ENNEQUIN Gaël	UCA	MCU	2	2.2 - Des données théoriques à l'évaluation pratique en physiologie	2	0
BOYER Simon	UCA	MCU	2	2.3 - Analyse de l'activité : l'apport des sciences humaines	3	6
HEROS Stéphane	UCA	PRAG	2	2.3 - Analyse de l'activité : l'apport des sciences humaines	3	6
GARNIER Yohann	UCA	MCU	3	3.1 - Evaluer le profil neuromusculaire du sportif	4	3
MORIN Jean-Benoît	Université Nice	Vacataire	3	3.1 - Evaluer le profil neuromusculaire du sportif	6	9
		Vacataire	3	3.1 - Evaluer le profil neuromusculaire du sportif	0	6
DORE Eric	UCA	MCU	3	3.2 - Evaluer les aptitudes énergétiques pour conduire l'entraînement	2	0
ENNEQUIN Gaël	UCA	MCU	3	3.2 - Evaluer les aptitudes énergétiques pour conduire l'entraînement	2	0
	Université	PR	3	3.2 - Evaluer les aptitudes énergétiques pour conduire l'entraînement	2	4
SEBILLAUD David	UCA	PRCE	3	3.3 - Les préférences motrices	4	4
SEBILLAUD David	UCA	PRCE	3	3.4 - Formalisation d'une fiche test/ bilan du potentiel athlétique	0	4
GIRODET Pascal	UCA	2 nd Degré	3	3.4 - Formalisation d'une fiche test/ bilan du potentiel athlétique	0	4
MARTIN Vincent	UCA	PR	4	4.1 - Planification de la préparation physique	4	0
		Profess.	4	4.1 - Planification de la préparation physique	3	0
		Profess.	4	4.1 - Planification de la préparation physique	3	0
RECOPE Michel	UCA	MCU	4	4.2 - Expérience et engagement dans l'entraînement sportif	4	0
HEROS Stéphane	UCA	PRAG	4	4.2 - Expérience et engagement dans l'entraînement sportif	4	0
MAITRE Sébastien	UCA	Contract. 2 nd degré	5	5.1 : Méthodes de développement des qualités physiques	6	8
GARNIER Yoann	UCA	MCU	5	5.1 : Méthodes de développement des qualités physiques	2	0

SEBILLAUD David	UCA	PRCE	5	5.1 : Méthodes de développement des qualités physiques	0	8
THIEBAUD Jérémy	ASM	Profess.	5	5.1 : Méthodes de développement des qualités physiques	0	6
DORE Éric	UCA	MCU	5	5.1 : Méthodes de développement des qualités physiques	0	4
RATEL Sébastien	UCA	MCU	5	5.2 : Les spécificités de l'enfant : développement des qualités physiques	4	2
JIDOVITSEFF Boris	Université Liège	MCU	5	5.2 : Les spécificités de l'enfant : développement des qualités physiques	3	0
MAURELLI Olivier	Université Montpellier	PAST	5	5.2 : Les spécificités de l'enfant : développement des qualités physiques	1	4
BLANCON Thierry	Indép.	Profess.	5	5.2 : Les spécificités de l'enfant : développement des qualités physiques	1	4
BAQUET Georges	Université Lille	MCU	5	5.2 : Les spécificités de l'enfant : développement des qualités physiques	1	4
BOISSEAU Nathalie	UCA	PR	6	6.1 : Spécificités de la femme sportive	4	0
CAILLOT Kevin	Indép.	Profess.	6	6.1 : Spécificités de la femme sportive	3	0
CAILLOT Kevin	Indép.	Profess.	6	6.1 : Spécificités de la femme sportive	4	0
GARNIER Yohann	UCA	MCU	6	6.2 - Aides ergogéniques: moyens alternatifs dans la PP	4	0
		Vacataire	6	6.2 - Aides ergogéniques: moyens alternatifs dans la PP		6
LE MEUR Yoann	Trans-Faire e-campus	Profess.	6	6.2 - Aides ergogéniques: moyens alternatifs dans la PP	0	6
FABRE Jean-Bernard	ESP Consulting	Profess.	6	6.2 - Aides ergogéniques: moyens alternatifs dans la PP	0	6
CASTELL François	Contract.	UCA	6	6.2 - Aides ergogéniques: moyens alternatifs dans la PP	3	6
TOTAL					104	122

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 150

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 76

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation :

- DORE Éric (MCU)
- GARNIER Yoann (MCU)
- HEROS Stéphane (PRAG)
- MAITRE Sébastien (Enseignant CDI)
- SEBILLAUD David (PRCE)

VII – Modalités d'admission

Admission sur dossier à l'issue d'une commission de recrutement. Le dossier de candidature est composé de :

- un bilan du parcours scolaire et universitaire
- un bilan détaillé du parcours sportif (pratiquant, juge et/ou arbitre)
- un bilan des diplômés sportifs et/ou formation d'encadrement et d'arbitrage
- un bilan des autres formations et diplômes obtenues (formations spécifiques, diplômantes ou non)
- un bilan des expériences professionnelles et personnelles (activités salariées et/ou bénévoles)
- une lettre de motivation devant préciser le projet professionnel et les raisons qui justifient l'engagement dans la formation du DU PP

L'ensemble des éléments portés dans le dossier de candidature doivent être attestés par une pièce justificative

VIII – Mobilité à l'international

Les stages peuvent être effectués à l'étranger

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU ne propose pas de module DPC.

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'UFR STAPS : 22/11/2021

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 01/02/2022

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 01/02/2022 jusqu'à fin 2024-2025

Signature de la Vice-Présidente Formations, en charge du CFVU





Réf. : Partage/conseil d'UFR/2021-2022/2021-11-22 Extrait PV conseil UFR DU PP

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DE L'UFR STAPS

Représentants des PU et personnels assimilés	Nathalie BOISSEAU Géraldine RIX-LIEVRE
Représentants des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés	Fabien COUTAREL Nathalie GAL-PETITFAUX Pascal GIRODET Lore METZ Vincent MARTIN
Représentants des personnels BIATSS	Elise CARRARO excusée (mandat à Géraldine Rix)
Représentants des usagers	Maxime BALLET-ROCHE Baptiste BAYLOT Line BONJEAN excusée (mandat à M. Ballet-Roche) Maigane DUCHOSSOY excusée Rachel FEKARI excusée (mandat à Pierre Murat) Pierre MURAT
Invité : directeur du laboratoire AME2P	David THIVEL excusé
Directeur de l'UFR STAPS Responsable administrative de l'UFR STAPS	Nasser HAMMACHE Catherine GROLEAU

13 présents et représentés. Quorum atteint.

Point 3– Avis sur le dossier de demande d'ouverture du DU Préparateur Physique ;

[...]

Vote : avis favorable à l'unanimité

[...]

Fait à Aubière, le 30 novembre 2021

Le Président du conseil,

Nasser HAMMACHE